

Règlement intérieur des Activités Pratiques Précliniques (APP)

Par le comité de veille des APP

Règlement intérieur des Activités Pratiques Précliniques (APP)

Le règlement intérieur définit les principes et les règles de fonctionnement général des séances d'APP. Il a pour objectif de placer l'étudiant dans la meilleure situation d'apprentissage.

I. Horaires

- **Entre 7h50 et 8h00** : Entrée des étudiants, appel et début de l'APP. L'appel se fait à 8h.
 - L'étudiant doit :
 - Déposer sa carte d'étudiant et récupérer les rotatifs et/ou autres instruments.
 - Installer le plan de travail, la toile cirée propre et le matériel selon le poste qui lui est attribué.
 - Accrocher veste, manteau, sac sur les porte-manteaux et ranger les autres affaires personnelles dans les casiers. Seule la mallette est gardée sous la pailasse.
- **A 12h30** : fin de l'APP
 - L'étudiant doit :
 - Rendre les modèles dans sa boîte étiquetée avec nom numéro et groupe.
 - Laisser le poste de travail propre, scialytique éteint, fantôme et tabouret rangés, pailasse et sol propre.

N.B : Les APP de l'après-midi se déroulent de **13h à 17h30**

II. Ponctualité

- Un retard dépassant **10 minutes** expose à une non-acceptation en salle d'APP. Ce qui équivaut à une **absence**.
- Tout retard sera notifié dans le livret pédagogique. Il influencera la note d'assiduité. L'appel se fait à 8h

III. Absence et notation

- La présence à toutes les séances d'APP est **obligatoire**.
- La note de chaque séance compte pour la moyenne finale.

- L'étudiant doit justifier son absence auprès du décanat **dans les 48h** si raison médicale.
- Toute absence justifiée peut faire l'objet d'un rattrapage dont la forme est définie par le professeur concerné.
- Deux absences **injustifiées** ou plus de deux absences **justifiées**, sont sanctionnées par la **non-validation** de l'APP et l'étudiant ne sera pas autorisé à passer l'examen de 1^{ère} session d'APP.
- Le rattrapage des séances d'APP, **est obligatoire** pour l'étudiant en 2^{ème} session, avant le passage d'examen.
- L'étudiant peut rattraper un éventuel retard, s'il a terminé le travail demandé dans la séance.
- Tout acte non réalisé ou séance non rattrapée (en cas d'absence) se traduit par une note de 0.

IV. Tenue vestimentaire et hygiène

- **Blouse blanche propre** et boutonnée avant d'accéder à la salle d'APP.
- Tenue vestimentaire et chaussures adaptés aux APP.
- Masque et lunettes de protection.
- Cheveux attachés et charlotte.
- Les vestes, manteaux... à laisser dans les casiers.

V. Comportement et discipline

- La courtoisie et la politesse sont de rigueur dans la salle d'APP.
- L'étudiant doit adopter un comportement correct et respectueux vis-à-vis des pairs et de toute l'équipe encadrante (préparateurs, internes, résidents, professeurs...).
- L'expression de toute forme de violence (physique, verbale ou psychologique) peut faire l'objet de sanction disciplinaire.
- L'utilisation d'un téléphone mobile est interdite dans la salle d'APP, sauf usage pédagogique.
- Pendant l'APP, l'étudiant ne peut pas quitter la salle de sa propre initiative. Il doit obtenir l'autorisation de sortie de son enseignant.

VI. Matériel et matériaux

- Chaque étudiant doit avoir son propre matériel, préparé et organisé avant le début de la séance. La boîte doit être préalablement étiquetée.

- Les instruments dentaires (fraises, limes endodontiques...) nécessaires aux APP doivent être apportés par l'étudiant.
- Les préparateurs peuvent distribuer, au cours des séances d'APP, un matériel complémentaire et/ou des matériaux. Il faut les utiliser de manière responsable et sans gaspillage.
- En cas de dégradation, de casse ou de perte de matériel ou d'équipement du fait d'une faute ou d'un manquement avéré d'un étudiant, ce dernier peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire.
- Les dents devront être marquées avant de commencer le travail et toute dent non marquée ne sera pas acceptée.

VII. Salle de plâtre et salle de radiologie

- L'accès à ces salles doit être autorisé par le préparateur responsable.
- Après usage, les déchets doivent être jetés dans les poubelles dédiées et la salle laissée propre.

VIII. Évaluation

- Les étudiants peuvent être interrogés sur des notions considérées comme acquises (cours et supports des APP sur moodle).
- Chaque étudiant dispose d'un livret pédagogique sur lequel il doit noter son nom et prénom et y coller une photo d'identité sur la page de couverture.
- L'étudiant doit toujours avoir avec lui son livret pédagogique à chaque séance d'APP, car il s'en sert pour autoévaluer l'acquisition de ses compétences à la fin de la séance. L'enseignant complète l'appréciation des compétences acquises ou en cours d'acquisition.
- La correction des modèles est basée sur des grilles d'évaluation des enseignants avec scores.

Lu et accepté. A Casablanca, le

Signature de l'étudiant :